Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités et retraitées
Union syndicale Solidaires

Union syndicale Solidaires Retraités Retraitées

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 01 40 18 18 12 - unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Monsieur Jean Castex
PDG Groupe SNCF
2, Place aux Étoiles
93200 Saint-Denis

Monsieur Jean-Aimé Mougenot
DG de SNCF Voyageurs
1-3 rue Camille Moke
93210 Saint-Denis

Le 30 octobre 2026,

Objet : Demande de renonciation aux poursuites contre Niel Ferrandis, militant de SUD Solidaires

Messieurs les Présidents,

Notre organisation tient à vous alerter sur la situation de Niel Ferrandis, militant syndical dans notre Union Syndicale Solidaires et actuellement enseignant en collège.

Le 20 avril 2023, pendant le mouvement social contre la réforme des retraites, il a été interpellé lors d'une action collective en amont de la gare de Lille Flandres, d'une durée d'environ une heure. Alors qu'il a déjà été sanctionné par une condamnation pénale le 10 septembre 2024 pour l'infraction de pénétration sans autorisation dans des emprises ferroviaires, SNCF-Voyageurs a « surenchéri » avec une constitution de partie civile en lui imputant un préjudice de plus de 70.000 € (retenu par le Tribunal judiciaire de Lille pour environ 63.000 €. Un appel a été formé contre cette décision.

L'Union nationale interprofessionnelle des retraité·es Solidaires (UNIRS) estime cette surenchère disproportionnée. Niel Ferrandis n'était ni l'organisateur de l'action, ni le seul participant. Il a en outre été interpellé très rapidement et ne peut donc être tenu responsable de l'action pour toute la durée ultérieure à son interpellation. Enfin, le préjudice réclamé étant pour l'essentiel le retard des trains, rien ne démontre que l'action collective ait été la cause exclusive des perturbations invoquées.

En cherchant à accabler financièrement un individu seul, avec des prétentions qui dépassent de très loin les revenus d'un jeune salarié – et qui le grèveront durablement dans son quotidien SNCF-Voyageurs prête son concours à une manœuvre d'intimidation de l'Etat visant à dissuader l'engagement social militant (et syndical en particulier), s'étant agi d'un mouvement extrêmement large d'une réforme attaquant un des éléments fondamentaux du « contrat social ». En effet, le régime de retraite (en cause ici), l'assurance-maladie, l'assurance chômage, l'assurance accidents/maladies professionnelles, et les services publics, constituent le socle de la solidarité promise et due aux résident·es en France.

Cette manœuvre d'intimidation pour laquelle SNCF-Voyageurs prête son concours à l'État est d'autant plus frappante qu'au cours du même mouvement de contestation sociale de mars 2023, c'est un cheminot salarié de SNCF-Voyageurs, et militant de SUD-Rail, qui a été éborgné par un tir

irrégulier de grenade dite « de désencerclement ». Or dans cette autre affaire, c'est un non-lieu qui est venu sanctionner trois ans d'instruction, privant la victime et les organisations syndicales d'un examen judiciaire public des doctrines de maintien de l'ordre et de leurs conséquences sur les manifestant·es.

Ce « deux poids deux mesures » entre la sanction lourde envers un citoyen engagé dans une action collective n'ayant eu que des conséquences immatérielles, et l'absence de toute sanction voire de tout examen public pour des actes ayant porté une atteinte grave à l'intégrité physique d'un manifestant sur la voie publique, n'est pas digne des valeurs démocratiques de base.

Notre organisation estime que les sociétés du Groupe SNCF ne doivent pas prêter leur concours à de tels choix de politique répressive, qui sont ceux de l'État.

Nous vous demandons donc de renoncer aux prétentions indemnitaires de SNCF-Voyageurs à l'encontre de Niel Ferrandis, et ainsi de ne pas faire de l'entreprise publique le relais d'une répression du mouvement social.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Messieurs les Présidents, nos salutations syndicales.

Pour l'Union nationale interprofessionnelle des Retraité·es Solidaires (UNIRS) :
Christian Mahieux et Patrice Perret
Secrétaires nationaux.

